



## PETITE ENFANCE À GENÈVE : DONNÉES STATISTIQUES 2019

**E**n 2019, 11'800 enfants d'âge préscolaire<sup>1</sup> fréquentent une structure d'accueil collectif et près de 700 enfants sont pris en charge par des accueillantes familiales de jour. L'offre d'accueil collectif dans les structures à prestations élargies représente 33 places pour 100 enfants d'âge préscolaire à l'échelle du canton.

Cette note présente les principaux résultats du relevé statistique<sup>2</sup> mené chaque année auprès de l'ensemble des structures d'accueil de la petite enfance situées sur le canton de Genève.

### I. ACCUEIL COLLECTIF

#### PLACES OFFERTES ET NOMBRE D'ENFANTS ACCUEILLIS

Au cours des dix dernières années, l'accueil collectif<sup>3</sup> de jeunes enfants s'est fortement développé, notamment dans les structures à prestations élargies (structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé). Entre 2010 et 2019, 27 nouvelles structures de ce type ont été créées sur le canton, passant de 82 à 109 structures. Depuis 2015, on compte en moyenne trois nouvelles structures par an.

#### Nombre de structures d'accueil collectif

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Prestations élargies	82	95	99	102	107	109
Prestations restreintes	95	99	99	97	94	94
<b>Total</b>	<b>177</b>	<b>194</b>	<b>198</b>	<b>199</b>	<b>201</b>	<b>203</b>

Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 à 2019).

Le nombre de places<sup>4</sup> offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies a ainsi significativement augmenté, passant de 4'763 places en 2010 à 6'954 à la fin de l'année 2019. Cela représente près de 2'200 places créées en moins de 10 ans (soit +46%), et depuis 2015, quelques 200 places de plus par an.

#### Nombre de places offertes dans les structures d'accueil collectif

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
Prestations élargies	4'763	5'951	6'315	6'520	6'762	6'954
Prestations restreintes	1'938	2'076	2'072	2'039	2'020	2'001

Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 à 2019).

Cette augmentation de places s'est accompagnée d'une augmentation du nombre d'enfants accueillis: 8'309 en 2019 contre 5'738 en 2010.

L'intensité de la fréquentation (nombre de jours par semaine et nombre d'heures par jour) pour ce type d'accueil est, quant à elle, globalement stable, une place étant occupée par 1,2 enfant.

#### Nombre d'enfants accueillis dans les structures d'accueil collectif

	Nb. d'enfants			Nb. d'enfants/place		
	2010	2015	2019	2010	2015	2019
Prestations élargies	5'738	7'057	8'309	1.2	1.2	1.2
Prestations restreintes	3'973	3'843	3'492	2.1	1.9	1.7

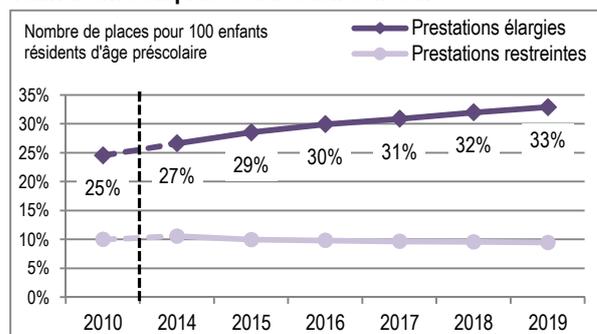
Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2015 et 2019).

Depuis 2015, le nombre de structures collectives offrant un accueil à prestations restreintes connaît une petite tendance à la baisse (-5 structures entre 2015 et 2019). Le nombre de places offertes dans ces structures a ainsi légèrement diminué (-75 places entre 2015 et 2019) et représente 2'000 places pour 3'492 enfants accueillis en 2019.

### TAUX D'OFFRE

À l'échelle du canton, l'offre d'accueil dans les structures à prestations élargies représente 33 places pour 100 enfants d'âge préscolaire. Ce taux progresse de manière continue depuis 2010. Quant à l'offre dans les structures à prestations restreintes, elle est stable, voire en légère baisse depuis 2014. En 2019, cette dernière représente 9,5 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

#### Taux d'offre en places d'accueil collectif



Sources: Office de l'enfance et de la jeunesse (2010) et OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance (2014 à 2019); OCPM (2010 à 2015) - OCSTAT (dès 2016).

## SOURCES DE FINANCEMENT

Hormis la participation financière des parents<sup>5</sup>, les structures d'accueil de la petite enfance sont principalement subventionnées par les communes genevoises. En 2019, 87% des places offertes dans les structures d'accueil à prestations élargies, soit 6'031 places, sont subventionnées par les communes. Les places restantes sont financées soit par des institutions de droit public (5%), soit par des entreprises (3%), soit par des organisations internationales (1%) ou ne reçoivent aucune subvention (4%).

L'offre subventionnée par les communes pour ce type d'accueil représente près de 29 places pour 100 enfants d'âge préscolaire en 2019, contre 28 en 2018.

### Nombre de places et taux d'offre\* en places d'accueil collectif, selon les sources de financement

Prestations élargies	2018		2019	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	5'867	27.7%	6'031	28.5%
Instit. de droit public**	349	1.6%	346	1.6%
Org. internationales	64	0.3%	74	0.4%
Entreprises	207	1.0%	222	1.0%
Aucune subvention	276	1.3%	281	1.3%
<b>Total***</b>	<b>6'762</b>	<b>32.0%</b>	<b>6'954</b>	<b>32.9%</b>

Prestations restreintes	2018		2019	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
Communes	1'566	7.4%	1'559	7.4%
Instit. de droit public**	12	0.1%	11	0.1%
Org. internationales	80	0.4%	80	0.4%
Entreprises	-	-	-	-
Aucune subvention	362	1.7%	352	1.7%
<b>Total***</b>	<b>2'020</b>	<b>9.6%</b>	<b>2'001</b>	<b>9.5%</b>

\* Nombre de places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

\*\* Établissements de droit public et sociétés anonymes de droit public.

\*\*\* Le nombre de places pouvant être exprimé en décimales, le total peut légèrement différer de la somme des places.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance; OCSTAT.

Concernant l'offre dans les structures à prestations restreintes, plus du trois quarts des places sont subventionnées par les communes (soit 1'559 places en 2019). Pour ce type d'accueil, comme en 2018, 18% des places ne reçoivent aucune subvention.

L'offre subventionnée par les communes pour les structures à prestations restreintes est stable et représente 7,4 places pour 100 enfants d'âge préscolaire.

## PERSONNEL ÉDUCATIF

À la fin de l'année 2019, on dénombre 2'873 professionnel·les<sup>6</sup> en charge des enfants dans les structures d'accueil collectif de la petite enfance sur l'ensemble du canton. Le personnel des structures d'accueil à prestations élargies représente 84% des professionnel·les de la petite enfance et connaît une hausse continue de ses effectifs (+38 personnes entre 2018 et 2019), en lien avec l'augmentation de l'offre pour ce type d'accueil.

Le nombre de professionnel·les travaillant dans les structures d'accueil à prestations restreintes est quant à lui stable.

En termes de postes ETP (équivalent temps plein), cela représente 1'942 postes dans les structures d'accueil à prestations élargies en 2019 (+31 postes depuis 2018) et 270 dans les structures d'accueil à prestations restreintes.

### Personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon leur niveau de formation

Prestations élargies	2018	2019
<b>Niveau tertiaire</b>	1'439	1'497
<i>dont éducateur·trice</i>	1'419	1'450
<b>Niveau secondaire II</b>	891	893
<i>dont CFC d'ASE*</i>	510	561
<i>dont formation générale**</i>	260	228
<b>Formation non achevée</b>	51	29
<b>Total</b>	<b>2'381</b>	<b>2'419</b>

Prestations restreintes	2018	2019
<b>Niveau tertiaire</b>	268	277
<i>dont éducateur·trice</i>	251	262
<b>Niveau secondaire II</b>	155	157
<i>dont CFC d'ASE*</i>	65	73
<i>dont formation générale**</i>	29	32
<b>Formation non achevée</b>	28	20
<b>Total</b>	<b>451</b>	<b>454</b>

\* Certificat de capacité fédéral d'assistant·e socio-éducatif·ve.

\*\* Formation générale: par exemple École de culture générale, Collège.

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

La majorité du personnel éducatif des structures d'accueil collectif possède une formation de niveau tertiaire, principalement un diplôme d'éducateur·trice de l'enfance. On compte également un nombre important de personnes au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II, avec un CFC d'assistant·e socio-éducatif·ve (ASE) ou une formation générale.

En termes de fonction occupée<sup>7</sup>, la part des éducateurs·trices de l'enfance parmi le personnel éducatif s'élève en 2019 à 61% dans les structures d'accueil à prestations élargies. On relève par ailleurs une poursuite de la progression des auxiliaires titulaires d'un CFC d'ASE dans ces équipes: 24% en 2019 contre 22% en 2018.

### Répartition du personnel éducatif des structures d'accueil collectif, selon la fonction occupée, en postes ETP

Prestations élargies	2018		2019	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur·trice	1'138.4	60%	1'177.2	61%
Auxiliaire	565.3	30%	574.4	30%
<i>dont ASE</i>	419.2	22%	459.3	24%
Aide	207.1	11%	190.3	10%
<b>Total</b>	<b>1'910.8</b>	<b>100%</b>	<b>1'941.9</b>	<b>100%</b>

Prestations restreintes	2018		2019	
	Nb.	%	Nb.	%
Éducateur·trice	157.9	57%	155.3	58%
Auxiliaire	78.0	28%	88.2	33%
<i>dont ASE</i>	40.1	14%	46.4	17%
Aide	41.2	15%	26.5	11%
<b>Total</b>	<b>277.1</b>	<b>100%</b>	<b>270.0</b>	<b>100%</b>

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

Dans les structures d'accueil à prestations restreintes, la part d'éducateurs·trices est relativement stable au cours des deux

dernières années (58%) alors que la part des auxiliaires ASE est toujours en progression en 2019 (17% contre 14% en 2017).

## II. ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

Dans le domaine de l'accueil familial de jour, on distingue l'accueil familial *dépendant* (accueillantes familiales de jour employées par une structure de coordination ou une crèche familiale) de l'accueil familial *indépendant* (accueillantes familiales de jour regroupées en associations ou *totalelement indépendantes*<sup>8</sup>).

### ACCUEILLANTES FAMILIALES DE JOUR (AFJ)

Fin 2019, on dénombre sur le canton de Genève près de 370 accueillantes familiales de jour (AFJ) possédant une autorisation d'exercer délivrée par les autorités publiques.

Parmi ces accueillantes familiales de jour, 200 AFJ (dites *dépendantes*) sont employées par l'une des trois structures de coordination<sup>9</sup> ou l'une des deux crèches familiales<sup>10</sup> existantes sur le canton. Les AFJ (dites *indépendantes*) regroupées dans l'une des trois associations<sup>11</sup> sont au nombre de 81 en 2019. D'autre part, on dénombre 87 AFJ *totalelement indépendantes*<sup>12</sup> (hors associations) exerçant sur le canton de Genève.

#### Nombre d'accueillantes familiales de jour, selon le type de structure

Accueil familial	2018	2019
<b>dépendant</b>	<b>211</b>	<b>200</b>
Structures de coordination	166	156
Crèches familiales	45	44
<b>indépendant</b>	<b>79</b>	<b>81</b>
Associations	79	81

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

### PLACES OFFERTES

En 2019, l'accueil familial dépendant offre 450 places<sup>13</sup> en ETP pour les enfants d'âge préscolaire. On relève une hausse de 29 places offertes dans les structures de coordination par rapport à 2018. Cette hausse concerne uniquement les trois structures de coordination.

Le nombre d'enfants accueillis dans ces structures de coordination a ainsi augmenté en 2019 (+29 par rapport à 2018) alors qu'il est en très légère baisse dans les crèches familiales. Ces structures accueillent respectivement 399 et 140 enfants fin 2019.

À l'échelle du canton, l'accueil familial dépendant représente une offre de 2 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

### Nombre de places\* en accueil familial pour les enfants d'âge préscolaire et taux d'offre

Accueil familial	2018		2019	
	Nb. places	Taux d'offre	Nb. places	Taux d'offre
<b>dépendant</b>	<b>421</b>	<b>2.0%</b>	<b>450</b>	<b>2.1%</b>
Structures de coordination AFJ	270	1.3%	301	1.4%
Crèches familiales	151	0.7%	149	0.7%
<b>indépendant</b>	<b>93</b>	<b>0.4%</b>	<b>96</b>	<b>0.5%</b>
Associations	93	0.4%	96	0.5%

\* Nombre de places en ETP, soit 45h par semaine.

Sources: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance; OCSTAT.

Pour l'accueil familial indépendant, le nombre de places ETP pour les enfants d'âge préscolaire s'élève à 96 places en 2019, en très légère augmentation par rapport à 2018, tout comme le nombre d'AFJ indépendantes. Quant au nombre d'enfants accueillis par les AFJ indépendantes, il s'élève à 157 enfants en 2019, soit 10 enfants de plus qu'en 2018.

À l'échelle du canton, cette offre représente 0,5 places pour 100 enfants résidents d'âge préscolaire.

#### Nombre d'enfants d'âge préscolaire accueillis dans les structures d'accueil familial

Accueil familial	2018		2019	
	Nb. enfants	Nb. enfants /place	Nb. enfants	Nb. enfants /place
<b>dépendant</b>	<b>519</b>	<b>1.2</b>	<b>539</b>	<b>1.2</b>
Structures de coordination AFJ	370	1.4	399	1.3
Crèches familiales	149	1.0	140	0.9
<b>indépendant</b>	<b>147</b>	<b>1.6</b>	<b>157</b>	<b>1.6</b>
Associations	147	1.6	157	1.6

Source: OCPE/SRED - Relevé statistique auprès des structures d'accueil de la petite enfance.

### CONCLUSION

L'offre d'accueil préscolaire poursuit son développement, notamment avec l'ouverture régulière de nouvelles structures d'accueil collectif à prestations élargies dans le canton. Cette tendance correspond particulièrement aux attentes et aux besoins des familles (cf. *Focus n°16* et *Focus n°21 à paraître*). On observe, cependant, que cette offre présente encore d'importantes variations d'une commune à l'autre (cf. *Focus n°20*).

Alexandre Jaunin, Laure Martz

#### Encadré : Prise en charge des enfants à domicile<sup>14</sup>

À Genève, deux entités proposent une prise en charge institutionnelle des enfants au domicile des familles: la structure *Mary Poppins*<sup>15</sup> (entreprise sociale et solidaire de la Fondation Pro Juventute Genève) et le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* de la Croix-Rouge genevoise<sup>16</sup>.

Fin 2019, on comptabilise 188 assistantes parentales *Mary Poppins* et 36 accompagnantes à domicile *Chaperon Rouge*, prenant en charge respectivement 174 et 30 enfants d'âge préscolaire au domicile des familles. On compte ainsi 196 familles (respectivement 162 et 34), réparties dans une vingtaine de communes du canton, bénéficiant de cette offre. Source: *Mary Poppins* et *Chaperon Rouge* (fin 2019).

Les assistantes parentales et les accompagnantes à domicile doivent suivre une formation de 16 semaines (dont 6 semaines de stage pratique dans une crèche). Cette formation s'adresse aux candidates en fin de droit de chômage ou bénéficiaires de l'Hospice général répondant aux critères d'éligibilité des emplois de solidarité, ainsi qu'aux prérequis définis par *Mary Poppins* et *Chaperon Rouge*. Ces emplois sont subventionnés par le département de la sécurité, de l'emploi et de la santé (DSES).

## Publications de l'OCPE/SRED

- Jaunin, A., Martz, L. (2020). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2019 ?». *Focus n°20*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Valarino, I. (2019). *Le réseau intercommunal pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest. Enquête auprès des accueillantes familiales et des familles placeuses*. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2019). «Petite enfance à Genève: données statistiques 2018». *Focus n°18*, septembre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2019). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2018 ?». *Focus n°17*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «La prise en charge des jeunes enfants dans le canton de Genève en 2018». *Focus n°16*, décembre. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «Petite enfance à Genève: quelle offre territoriale en 2017 ?». *Focus n°15*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Jaunin, A., Martz, L. (2018). «Petite enfance à Genève: données statistiques 2017». *Focus n°14*, juin. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Brüderlin, M., Jaunin, A. (2017). *Pratiques tarifaires des communes genevoises en matière d'accueil préscolaire. Description des pratiques tarifaires 2015/2016 et simulations des tarifs*. Canton de Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2016). «Petite enfance à Genève: dépenses consacrées par les familles genevoises pour l'accueil des jeunes enfants». *Focus n°11*, octobre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant le choix d'un mode d'accueil pour les jeunes enfants». *Focus n°7*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Facteurs sociodémographiques influençant la prise en charge extra-parentale des jeunes enfants». *Focus n°6*, août. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2015). «Accueil des jeunes enfants et horaires de travail des parents». *Focus n°3*, janvier. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève». *Focus n°2*, novembre. Genève: OCPE/SRED.
- Benninghoff, F., Jaunin, A. (2014). «Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises». *Focus n°1*, octobre. Genève: OCPE/SRED.

## Notes

- <sup>1</sup> Enfants âgés de moins de 4 ans révolus au 31 juillet.
- <sup>2</sup> Ce relevé statistique est assuré annuellement depuis 2014 par l'OCPE/SRED et est inscrit dans le Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (RSAPE - J 6 29.01, art. 29). Toutes les structures d'accueil collectif bénéficiant d'une autorisation d'exploitation du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) participent à ce relevé statistique (hormis les haltes garderies), ainsi que les structures d'accueil familial.
- <sup>3</sup> Dans le canton de Genève, on distingue deux types de structures d'accueil collectif : (i) celles à prestations élargies : structures ouvertes au moins 45 heures par semaine et au moins 45 semaines par an, avec un repas de midi proposé ; (ii) celles à prestations restreintes : structures ne remplissant pas les trois conditions cumulatives précédentes.

>>>

## >>> Notes

- <sup>4</sup> Le nombre de places correspond à la capacité maximale d'accueil autorisée par le SASAJ. Pour les structures à prestations restreintes en 2010, le nombre de places est une moyenne entre la capacité d'accueil du matin et celle de l'après-midi; depuis 2015, il correspond au nombre de places maximum sur une demi-journée.
- <sup>5</sup> Pour les structures d'accueil à prestations élargies, la participation financière des parents est fixée en fonction de leur capacité économique et du nombre d'enfants à leur charge (LAPr, art. 20).
- <sup>6</sup> Le personnel éducatif comprend toutes les personnes exerçant une fonction éducative auprès des enfants. Ne sont pas compris le personnel administratif et technique et le personnel en formation (stagiaire, apprentis) ainsi que le personnel de direction.
- <sup>7</sup> Dans le canton de Genève, on distingue trois fonctions :  
(i) Éducateurs-trices : les personnes engagées en qualité d'éducatrice doivent être au bénéfice d'une formation professionnelle en éducation de la petite enfance et être titulaire d'un diplôme professionnel de niveau tertiaire reconnu équivalent au diplôme décerné dans le canton de Genève (École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance [ESEDE]), ou de l'attestation de qualification résultant de la procédure de reconnaissance et validation des acquis délivrés par le département (RSAPE, art. 15) ;  
(ii) Auxiliaires : personnes ne disposant pas du diplôme requis mais devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée. Les assistant-e-s socio-éducatif-ve-s détenant un certificat fédéral de capacité sont comptabilisés dans cette catégorie ;  
(iii) Aides : personnes devant être au bénéfice d'une formation de niveau secondaire II achevée, avec un contrat de durée limitée, et généralement en attente d'une formation dans le domaine socio-éducatif.
- <sup>8</sup> Les AFJ totalement indépendantes ne font pas partie du relevé statistique ; cela nécessiterait un recensement individuel auprès de chaque accueillante familiale totalement indépendante.
- <sup>9</sup> AFJ Genève Sud-Ouest, AFJ Meyrin-Vernier-Mandement, AFJ Rhône-Sud.
- <sup>10</sup> Flottille et Pastourelle.
- <sup>11</sup> Supernounou, Le Couffin et Koala.
- <sup>12</sup> Source SASAJ.
- <sup>13</sup> Les AFJ ont tendance à accueillir moins d'enfants que ce qui leur est accordé par leur autorisation. Pour le relevé statistique de l'OCPE, ce sont donc les places effectivement utilisées (et non les places autorisées par le SASAJ) qui sont recensées en équivalent temps plein (ETP), soit 45 heures par semaine (en référence à la définition de l'accueil collectif à prestations élargies).
- <sup>14</sup> La prise en charge des enfants à domicile se distingue de la prise en charge hors du foyer familial notamment par le fait que celle-ci n'est pas soumise à autorisation et à surveillance (cf. Ordonnance fédérale sur le placement d'enfants de 1977 : le placement d'enfants hors du foyer familial est soumis à autorisation et à surveillance et les personnes qui, publiquement, s'offrent à accueillir régulièrement dans leur foyer, à la journée et contre rémunération, des enfants de moins de 12 ans doivent l'annoncer à l'autorité.).
- <sup>15</sup> L'offre *Mary Poppins* existe depuis 2008.
- <sup>16</sup> Le service d'accompagnement à domicile *Chaperon Rouge* existe depuis 2009. *Chaperon Rouge* propose par ailleurs depuis 1993 un service de dépannage en urgence à domicile, principalement lorsqu'un enfant (0 à 12 ans) est malade.